

Le Département en actions.

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 11 septembre dernier les membres de la Commission permanente. Lors de cette réunion, la Commission permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée départementale. Zoom sur certaines d'entre elles...



[hautespyrenees.fr](https://www.hautespyrenees.fr)



**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

graham.ellul@ha-py.fr





Solidarités sociales.

Fonds mobilité 2026 : 592 335 €

Les déplacements d'un domicile à l'autre pèsent sur les conditions de travail des intervenantes à domicile. Un fonds national institué par la loi du 8 avril 2024 et financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) permet aux départements de soutenir cette mobilité.

À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en juin, **592 335 € ont été répartis entre les 13 services autonomie à domicile (SAD) du territoire**. Ces financements permettront l'acquisition de 41 véhicules réservés aux professionnels d'intervention.

La répartition s'établit notamment ainsi :

- **193 189 € à la Fédération départementale des associations ADMR,**
- **114 469 € à l'association AIDER 65,**
- **70 407 € à UBI,**
- **50 700 € à Magnoac Santé,**
- **47 722 € à Pyrène Plus, 38 460 € aux Hôpitaux de Lannemezan et 34 300 € au SAP des 3 Vallées – O2 Care Services.**

Fonds mobilité 2025 : programmation complémentaire

Au titre du fonds 2025, dont les crédits restaient partiellement disponibles, une programmation complémentaire a été approuvée au bénéfice du service autonomie à domicile géré par la Fédération départementale des associations ADMR des Hautes-Pyrénées.

135 000 € lui ont été attribués pour l'acquisition de 9 véhicules électriques, portant à 215 000 € le soutien accordé à ce service au titre de 2025.



Routes & mobilités.

Réserves foncières routières

Le Département prépare de longue date le foncier nécessaire aux contournements Nord de Tarbes et Nord de Vic-en-Bigorre, avec le concours de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Deux mises en réserve et une acquisition d'opportunité ont été approuvées, pour un total de **78 414 €** engagés :

- **43 860 € sur les communes de Bours et d'Orleix** pour 66 699 m² destinés au contournement Nord de Tarbes,
- **30 468 € à Vic-en-Bigorre** pour 21 070 m² destinés au contournement Nord de la commune,
- **4 084 € à Horgues** pour 3 691 m² sur l'itinéraire reliant la RD 921 à la RD 8.

Liaison cyclable structurante Tarbes – Lourdes

Le Conseil départemental a adopté en décembre 2023 son schéma des mobilités actives 2024-2034. Les comités d'itinéraire ont conclu qu'une étude de faisabilité spécifique était nécessaire sur la liaison Tarbes – Lourdes, compte tenu de son contexte urbain. Cette étude portera notamment sur :

- le tracé de la section la plus contrainte,
- les aménagements de sécurité à prévoir,
- le phasage et le coût des travaux.

Estimée à **100 000 €**, l'étude est portée par le Département et cofinancée à parité avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Intégrée au projet européen « Movere ! », l'étude bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 65 %.

Le reste à charge s'établit ainsi à environ 17 500 € pour chaque collectivité.

Fonds de concours aux communes

Trois fonds de concours ont été votés au bénéfice des collectivités maîtres d'ouvrage :

- 15 000 € à la commune d'Aureilhan pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 608, rue Jules Guesde,
- 19 000 € au Syndicat pastoral de la Barousse pour le passage canadien de la RD 925 au Port de Balès, sur la commune de Ferrère,
- 11 295 € au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays des Nestes pour le mur de soutènement de la RD 618 à Bordères-Louron.



Protection de l'enfance.

Accompagnement des jeunes majeurs

Le passage à la majorité constitue une étape sensible pour les jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : certains d'entre eux ont besoin d'un suivi renforcé pour éviter une sortie sèche du dispositif et sécuriser leur parcours vers le logement et l'emploi.

Une convention de trois ans a été conclue avec l'État et l'Union départementale des associations familiales des Hautes-Pyrénées (UDAF 65) autour du dispositif Maison Relais – La Cénéa. À compter du 1er septembre 2026, l'UDAF 65 mobilise cinq places au sein d'une résidence intergénérationnelle et mixte, associant logement autonome et suivi social de proximité en coordination avec les référents de l'ASE.

Au titre de ce dispositif, le Département consacre 63 875 € par an, inscrits au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027.



Tourisme & solidarité.

Partenariat touristique 2026

Le Département soutient chaque année les associations dont le programme d'actions concourt à la stratégie départementale de développement touristique. Il accompagne également l'Agence des Pyrénées, à hauteur de 59 000 € pour son programme d'actions 2026. Au titre du partenariat touristique 2026, **106 891 € ont été attribués : 45 348 € à Clévacances Hautes-Pyrénées, 24 103 € au Comité départemental de la randonnée pédestre, 22 140 € à la Fédération départementale des offices de tourisme et 15 300 € à l'Association départementale des Gîtes de France et du Tourisme Vert.**

Solidarité avec la Gironde

Les méga-feux qui ont frappé le Département de la Gironde en juillet ont provoqué d'importants dégâts. Comme il l'avait fait pour les Alpes-Maritimes en 2020, pour l'Ukraine en 2022 et pour Mayotte en décembre 2024, le Département s'associe à l'élan national de solidarité. Une **aide exceptionnelle de 50 000 €** a été votée, répartie à parts égales entre le Secours populaire de la Gironde et la Croix-Rouge française de la Gironde.